

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué le 27 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Maire.

Nombre de conseillers : 15

Quorum : 8

Votants : 15

Présents ou représentés : AUBERT Angélique, BROSSET Estelle, CLAVIER Angèle, GARDIN Bénédicte, GRELET Charlie, GRELET Nicolas, LIAIGRE Ludovic, MARQUET Céline, NAUD Catherine, PAILLAT Alicia, POUPIN Loïc, RAUTUREAU Jérémy, SAINTURAT Arnaud, VIGNERON SOURICE Céline, BONNESOEUR Jérôme donne pouvoir à Estelle BROSSET

Absents ou excusés :

Secrétaire de séance : VIGNERON SOURICE Céline

D2026060202 – cimetière communal : tarifs 2026-2032

Madame le Maire explique au conseil municipal que les travaux dans le cimetière sont maintenant terminés. Des tombes ont été reprise, le périmètre a été élargi, un jardin du souvenir a été créer, un columbarium avec des cavurnes et des cases a été construit.

Enfin, le cimetière a été entièrement végétalisé et embelli.

Ces opérations ont eu un impact financier très important pour le budget communal. Le montant des travaux réalisés s'élève à 127 000 €.

Elle indique que depuis 2021 les tarifs sont les suivants pour les concessions dans le cimetière municipal :

❖ **Tombe de 2 mètres carrés :**

- Concession de 30 ans renouvelable, pour un montant de 150 €

❖ **Cavurne :**

- Concession de 30 ans renouvelable, pour un montant de 100 €, il sera ajouté une redevance de 300 € à l'acquisition de la case, montant correspondant au coût d'acquisition et d'installation (cette redevance ne sera pas perçue lors du renouvellement de la concession).
- Le tarif de la tombale du cavurne est fixé à 200 €

Il convient aujourd'hui de fixer les tarifs pour les années à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- FIXE les tarifs pour les concessions dans le cimetière municipal pour la période de 2026 à 2032 à :

		Tarif
tombe de 2 m ²		Concession de 30 ans
		150 €
Colombarium	Case (pour 2 urnes)	Concession de 30 ans
		150 €
	Cavurne (pour 2 urnes)	Redevance d'utilisation
		500 €
Jardin du souvenir	Support de mémoire	Plaques granit noire 7x28x1,2
		50 €
		Concession de 30 ans
		150 €
		Redevance d'utilisation
		500 €
		Concession de 30 ans
		75 €
		Plaques granit noire 8x12x1
		25 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le

Fait à Saint Paul en Pareds, le 02 juin 2026

Céline VIGNERON SOURICE, secrétaire de séance

Bénédicte GARDIN, Maire.